

Le dispositif Argent de poche reconduit

M ercredi 26 février a eu lieu le dernier conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers de la mandature, dans la salle polyvalente de Soutiers. Le maire, Benoît Piron, a ouvert la séance du conseil municipal en précisant : « *Ce soir, c'est mon dernier conseil municipal avant les élections municipales, en remerciant le travail des conseillers, dans une collaboration et une implication exemplaires. Je tiens également à remercier personnellement Johann Baranger, premier adjoint, de faire notre dernier conseil ensemble. Durant cinq années a été mené un travail remarquable pour de nombreux projets dans la commune.* »

Dispositif Argent de poche. Le dispositif Argent de

poche est en place depuis 2017, à destination des jeunes de 16 à 17 ans, à raison de trois heures maximum par jour. La rémunération fixée est de 5€ par heure de travail, sur des secteurs d'activités de la collectivité, dont les services techniques municipaux, administratifs, en partenariat avec la Maison de l'emploi et Pays de Gâtine. « *Un succès auprès des jeunes depuis sa mise en place en 2017, dispositif qui fonctionne très bien en collaboration avec nos agents* », précise le 1^{er} adjoint Johann Baranger. Adjoint de l'opposition, Philippe Noirtault ajoute : « *Il serait peut-être souhaitable d'instaurer un moyen de communication plus incitatif afin*

d'informer et impliquer les jeunes concernés par ce dispositif ».

Remboursement à une association. L'association des anciens combattants AFN/UNC avance les frais pour couvrir les cérémonies annuelles. Est décidée et votée la somme de 70 € pour les drapeaux et 50 € pour les gerbes de fleurs.

Questions diverses. La commune, avec la participation financière de la communauté de communes, vient d'acquérir un bout de terrain et trois garages à un particulier, au niveau de la halte-garderie l'Ombrelle. Un ensemble pour l'agrandissement de la structure enfance et jeunesse, montant approximatif entre 23.000 € à 25.000 €.